



Comité départemental de La Jeunesse au Plein Air

Morbihan

**« Opération 1^{er} départ en vacances »
2009/2010
MORBIHAN**

Fiche de demande d'aide financière
(à renseigner par une structure)

Établissement scolaire :


Structure associative :

Institution :

Nom et Prénom de l'enfant :

Nom et profession de la personne de l'établissement de l'association ou de l'institution instruisant le dossier à contacter :

Adresse :

..... 

Avis :

À adresser à :

Comité départemental JPA - « Opération 1^{er} Départ »
46 Avenue du 4 Août 1944
56000 Vannes



Comité départemental de La Jeunesse au Plein Air

Morbihan

« Opération 1^{er} départ en vacances »
2009/2010
MORBIHAN

Fiche de demande d'aide financière

(à renseigner par la famille)

Nom Prénom de l'enfant :

Age : Classe : Établissement :

Coordonnées de la famille - Mme / Mr :

Adresse :

..... ☎ (fixe et ou portable).....

Email.....

Composition de la famille : Adultes Enfants

Profession des parents :

► **Zone d'origine :** zone rurale zone urbaine

► **Catégorie socio professionnelle des parents :**

Salarié CDI Sans emploi Salarié CT précaire

Retraités Autre situation : _____

► **Origine des ressources (plusieurs choix possibles) :**

Salaires Retraites Assedic

Allocations handicapées RMI Sans aucune ressource

Prestations sociales Autres _____

► **Montant mensuel des revenus :** (*salaires + pensions + allocations*)

0 à 450 € 1001 € à 2000 €

451 € à 1000 € plus de 2000 €

► **Quotient Familial :**

Renseignements sur le projet de vacances

Le séjour collectif (centre de vacances Accueil Collectif de Mineurs) doit impérativement avoir fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la Jeunesse et Sports)

Dates du séjour envisagé : du/...../..... au/...../..... (4 nuitées minimum)

Lieu :

Coût du séjour :

Coordonnées de l'organisateur du séjour :

S'agit-il d'un premier départ ? OUI NON

Si non, date et organisme du séjour précédent :

Montant des autres aides obtenues :

« Bon CAF » Aide à l'enfance

Mairie..... MSA

Autres (précisez)

Reste à charge de la famille :.....

Date et signature des parents :

**Au regard du coût, des revenus des aides et du montant restant à la charge de la famille, une aide individualisée pourra être accordée et versée à l'organisme en déduction du coût du séjour par le comité technique de l'opération dans des délais brefs ; l'organisateur et la famille en seront informés.*

Contact :
Comité départemental de La JPA
46 Avenue du 4 Août 1944
56000 Vannes